

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BP COMMUNE ET BA BOUCHERIE

Les compétences Eau et Assainissement ont été transférées à la CC Cœur de Sologne le 1^{er} janvier 2025.
La Commune n'a donc plus de BA Eau et Assainissement depuis cette date.

Aussi, la Commune a repris l'organisation et la gestion de l'accueil de loisirs au 1^{er} janvier 2025.
Cette décision impacte notamment les dépenses et les recettes de fonctionnement.

A Le Budget Principal de la Commune

I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est consultable en Mairie et sur son site internet.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires.

Le compte financier unique 2025 a été voté le 17 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il confirme la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maintenir la dette à son niveau actuel ou de contenir le recours à l'emprunt,
- de solliciter les différents partenaires (Etat, Région, Département, Pays, ...) pour obtenir des subventions permettant de financer les investissements.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. La section de fonctionnement inclut notamment les frais généraux de fonctionnement (électricité, entretien, réparation, ...) et les salaires des agents.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

II La section de fonctionnement

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

D'une façon générale, la Commune essaie de limiter les dépenses sur chaque chapitre.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle des fêtes, loyer), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 1 468 593.44 € en 2025.

Recettes réelles de fonctionnement (recettes réalisées)

2023	2024	2025
1 359 090.67 €	1 340 154.89 €	1 468 593.44 €

Il existe 3 principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
616 468.00 €	645 395.00 €	648 857.00 €

Pour information, les taux sont les suivants :

Taxes	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	15.20 %	15.20 %	15.20 %
Taxe foncière bâti	47.40 %	47.40 %	47.40 %
Taxe foncière non bâti	70.47 %	70.47 %	70.47 %

La taxe d'habitation avait été supprimée en 2021. En 2024, le conseil municipal a décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le taux de la taxe foncière sur le bâti inclut désormais le taux communal (23.00 %) et le taux départemental (24.40 %).

- les dotations versées par l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
184 794.00 €	183 871.00 €	181 034.00 €

- les autres recettes (concessions, locations salle des fêtes, loyers, redevances d'occupation du domaine public, autres dotations et subventions ...)

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
557 828.67€	510 888.89 €	638 702.44 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires des agents communaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les subventions aux associations.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1 583 162.27 € en 2025.

Dépenses réelles de fonctionnement (dépenses réalisées)

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
1 149 738.45 €	1 156 918.21 €	1 583 162.27 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les dépenses de personnel

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
502 435.33 €	518 226.25 €	698 684.23 €

Les dépenses de personnel comprennent les salaires des agents et les charges. Elles fluctuent en fonction des avancements des agents et des remplacements, mais également en fonction des hausses des cotisations. Les indemnités des élus ne sont pas comprises dans ces dépenses.

- Les charges à caractère général

2023 (réalisées)	2024 (réalisées)	2025 (réalisées)
476 460.79 €	486 759.09 €	464 198.73 €

Ces charges recouvrent notamment les consommations énergétiques et de télécommunications, les entretiens de bâtiments et de voirie, les prestations externes (centre de loisirs, urbanisme, ...) et les frais de fêtes et cérémonies (feu d'artifice, ...).

III La section d'investissement

Cette section est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de bien immobilier, d'études et de travaux sur des structures existantes ou à créer.

Les recettes d'investissement sont :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) : 6 568.13 €
- le Fonds Compensation de la TVA (récupération d'une partie de la TVA sur investissement N-1) : 123 883.80 €
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement : 525 379.24 €
- les emprunts : 0.00 €
- les virements en provenance de la section de fonctionnement (1068 et 021) : 387 401.54 €

En 2025, les principaux projets d'investissement ont été :

- les travaux de voirie chemin de Jargeau et rue de la Croix Saint-Marc : 117 461.36 €.
- la rénovation de l'éclairage public de la salle des fêtes : 12 727.86 €
- la réfection de la rue de Lamotte : 89 473.51 €. Les travaux de la rue de Lamotte seront poursuivis et terminés en 2026.

B Le budget annexe Boucherie

Les recettes de fonctionnement sont constituées par l'excédent reporté et les loyers versés par le boucher.

	2023	2024	2025
Loyers	4 669.56 €	4 712.79 €	5 188.32 €

Les dépenses de fonctionnement permettent de pallier aux entretiens de biens mobiliers (vitrines de refroidissement, chambre froide, ...)

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1 450.50 € en 2025 (installation de réglettes « leds » dans le laboratoire et remplacement d'un ferme-porte).

Dépenses réelles de fonctionnement		
2023	2024	2025
6 441.77 €	6 382.63 €	1 450.50 €

En 2025, il n'y a pas eu d'investissement de réaliser dans le commerce « boucherie ».

Les recettes d'investissement sont constituées par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (7 638.00 €).

Vouzon, le 17 février 2026

Le Maire,



Jean-François LAHAYE